

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 27 novembre 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques paritaires de certaines directions départementales de l'équipement et du centre d'études techniques de l'équipement de l'Est

NOR : DEVK0927811A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1981 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 8 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Le nombre de sièges de représentants titulaires attribués aux organisations syndicales représentatives des personnels, au sein des comités techniques paritaires des directions départementales de l'équipement indiquées ci-après, ainsi que du centre d'études techniques de l'équipement de l'Est est fixé comme suit :

SERVICES	ORGANISATIONS SYNDICALES				NOMBRE total de sièges
	CGT	FO	CFDT	UNSA	
DDE de la Guadeloupe	7	3			10
DDE de la Martinique	7	2		1	10
DDE de la Réunion	3	3	3	1	10
CETE de l'Est	2	4	3	1	10

Article 2

Les directeurs des services mentionnés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 27 novembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER